

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Mary-Eves Leblanc

<https://www.cadre21.org/membres/373de8b23adaa09dde379000>

Date d'obtention : 2020-11-19 20:52:44

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

**Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?**

C'est une approche permettant d'intervenir rapidement auprès des jeunes concernés pour limiter les conséquences et aller aussi en prévention. Ensuite, nous travaillons avec différents partenaires qui ont chacun leur rôle.

**Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?**

Le protocole est précis ce qui permet de suivre une ligne directrice et d'être constant.

**Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?**

Je ne dois en aucun cas valider auprès du téléphone pour ne pas commettre un geste criminel sans le vouloir. Je sais quels sont mes rôles et ce que légalement je peux faire en tant qu'intervenante.